

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 5 AVRIL 2023**

N° 2023 0041

L'An Deux mille vingt-trois, le cinq avril à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 29 mars 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Gérard RUFFIER LANCHE

Absents excusés, Olivier CHENU

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	1

Objet : Echanges fonciers avec le Parc National de la Vanoise

Le Parc National de la Vanoise (PNV) est propriétaire de deux refuges et de trois chalets sur le territoire de Champagny en Vanoise.

Des régularisations foncières sont désormais nécessaires avec le PNV, car celui-ci n'est pas toujours propriétaire des parcelles où sont implantés ces bâtiments. Des échanges de parcelles devront donc être réalisés afin de régulariser le foncier :

- ✓ Refuge de Plaisance : échange d'une parcelle afin d'insérer le nouveau refuge de Plaisance et achat par le PNV de deux parcelles.
- ✓ Cabane de la Croix des Ecuries : échange de parcelles si nécessaire.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention, Gérard Ruffier Lanche), le Conseil municipal :

- APPROUVE la régularisation des parcelles avec le Parc National de la Vanoise ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette régularisation.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,**

Denis TATOUD
MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE

